

	<p align="center">Extrait du Registre des délibérations du Conseil Municipal de la Ville de BRESSUIRE</p>	<p align="center">n° d'ordre 26093</p>
---	---	--

SEANCE du : 20 avril 2026

L'an deux mille vingt-six, le 20 avril à 18h30, le Conseil Municipal de la commune de BRESSUIRE s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Madame Emmanuelle MENARD, Maire, à la suite de la convocation faite le 14 avril 2026.

ETAIENT PRESENTS			
Philippe BARON	Pascale FERCHAUD	Etienne HUCAULT	Arnaud PRINTEMPS
Bérangère BAZANTAY	Sylvie FOUILLET	Thierry LEBLAN FALZONE	Alain ROBIN
Bruno BODIN	Pascale FRADIN	Emmanuelle MENARD	Anne ROUX
Emile BREGEON	David GABORIT	Jean-François MOREAU	Nathalie SOUBRE
Pierre BUREAU	Olivier GEFFARD	Nathalie MOREAU	Antoine TRANCHET, présent de 19h25 à 20h35
Sandra CAILTON	Nathalie GEFFARD	Jean-François MORIN	Véronique VILLEMONTEIX
Yannick CHARRIER	Véronique GONNORD	Pierre MORIN	
Bruno COTHOUIS	Jacky GRELLIER	Florence PREAUD	
Florence ERISSE	Marie-Hélène GUIGNARD	Elina PREAULT	

POUVOIRS / ABSENTS / EXCUSES		
Antoine TRANCHET, pouvoir à Véronique VILLEMONTEIX de 18h30 à 19h25		

Secrétaire de séance : Bruno COTHOUIS, assisté des services de la Ville
Assistaient également : Delphine CHESSERON, Directrice Générale des Services
 Yoan FONTENEAU, Directeur des Services Techniques
 Thierry NOMBALAY, Directeur des Finances



Prix de vente lots - Lotissement le Quart

Dans le cadre de l'aménagement de la 2ème tranche du lotissement Le Quart à Clazay, la commune a déposé un permis d'aménager. Celui-ci a été autorisé par arrêté municipal le 06/02/2026.

Le projet comporte 6 lots destinés à l'habitat individuel.

Le coût des travaux comprenant les études, la viabilisation, la voirie et les travaux de finition s'élèvent à 134 221.41€ HT.

La surface totale cessible des lots est de 4 325 m² et la surface de plancher maximale autorisée sur l'ensemble de l'opération est de 2 162m².

Il convient donc de procéder à la fixation du prix de vente des 6 parcelles.

Celles-ci ont une superficie comprise entre 544 m² et 923 m².

Les prix de vente ont été établis en tenant compte de critères tels que l'orientation, la position, la forme et la surface des parcelles.

Il est donc proposé de valider le tableau des prix de vente ci-dessous :

Lot	Prix de vente (€/m ²)	Surfaces (m ²)	Prix de vente HT
1	35	602	21 070,00 €
2	35	680	23 800,00 €
3	40	747	29 880,00 €
4	45	923	40 500,00 €

Accusé de réception en préfecture
 079-217900497-20260429-DG-DEC-2025_093-DE
 Date de télétransmission : 29/04/2026
 Date de réception préfecture : 29/04/2026

Auteur de l'acte : Ville de Bressuire / Transmis au contrôle de légalité et mis en ligne le : **28 AVR. 2026**

5	45	829	37 305,00 €
6	45	544	24 480,00 €
TOTAL			178 070,00 €

Par ailleurs, les acquéreurs des lots devront également s'acquitter d'une participation forfaitaire pour les branchements aux réseaux de 2 500€ HT / lot.

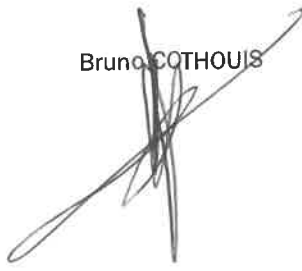
VU l'avis de France Domaine en date du 02/04/2026 ;

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal décide :

- **DE FIXER** le prix de vente des parcelles du lotissement Le Quart, conformément au tableau présenté ci-dessus, auquel s'ajoute une participation forfaitaire aux branchements de 2 500 € HT par lot.
- **D'AUTORISER** Madame le Maire ou son représentant à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération, notamment les actes notariés.

Le Secrétaire de séance,

Bruno COTHOUIS




Le Maire,

Emmanuelle MENARD

